

Contre le SNU et la militarisation de la Jeunesse et de la société : Les seules solutions : Abrogation, Non à l'obligation, Oui à l'Objection !

La **Libre Pensée**, association **laïque, pacifiste internationaliste** combat la guerre et la militarisation de la société et de la **Jeunesse** qui en sont les préludes inéluctables.

C'est pourquoi, la **Libre Pensée** combat avec force et vigueur le **SNU** qui ne vise qu'à endoctriner la jeunesse, la discipliner, la mettre au pas pour lui apprendre à obéir. La **Libre Pensée** participe donc, en toute logique, aux deux **Collectifs** qui agissent, sur des plans différents mais complémentaires, contre le **SNU** qui se met en place : Le **Collectif « anti-SNU »** et le **Collectif « Pour une Alternative au SNU »**.

Devant et malgré le refus de la **Jeunesse** de se laisser embrigader, le **Gouvernement Macron/Borne** veut rendre obligatoire la participation de **800 000 jeunes** tous les ans à cet ersatz de **service militaire**. Les objectifs de 50 000 jeunes pour la première tranche de mise en place sont loin d'être atteints et un grand nombre de ceux qui y participent sont des enfants de soldats, de gendarmes et de policiers. Chacun a les ambitions de son choix de vie.

Devant ce refus de la **Jeunesse**, le **Gouvernement Macron/Borne**, pris dans une spirale de répression, veut passer en force comme pour la **Réforme des Retraites**. **Le 49-3 contre la Jeunesse, c'est le SNU obligatoire**. On pourrait penser que devant le peuple tout entier soulevé contre la politique totalement réactionnaire du **Gouvernement**, celui-ci renoncerait, au moins temporairement à la mise en œuvre de **l'Obligation du SNU**, ce serait mal connaître le **roitelet autoritaire** qui prétend gouverner et régenter nos corps et nos consciences. **Avec le gouvernement Macron/Borne le pire est toujours sûr**.

On ne s'étonnera pas que le vampirisme - du **Grand Capital** et de son expression étatique actuelle - active l'apprentissage patronal et son complément – le **Service national universel** – comme "*produits*" de substitution aux **Lycées d'enseignement professionnel** foudroyés par leurs soins.

Le Macronisme, c'est la réaction sur toute la ligne !

La **Loi « Séparatisme »** du 21 août 2021 est le cadre idéologique d'Etat pour embrigader la Jeunesse et les Associations de toutes sortes : **saluer le Drapeau Tricolore, chanter la Marseillaise et participer au maintien de « l'Ordre bourgeois »**, telles sont les valeurs que la **Réaction** au pouvoir entend imposer à tout le monde.

Ce gouvernement réactionnaire a fait son **Coup de Jarnac** contre la **Protection sociale collective et les Retraites** conquises par le **Mouvement ouvrier**. Il devrait se méfier et revisiter l'Histoire du pays qui se dresse contre lui ; **le Coup de Jarnac** (1) est toujours le coup de trop. Quand le **Capitaine Jarnac** en 1547 tua en duel le **Seigneur de la Chataigneraie, François 1^{er}** fit interdire les duels.

L'obligation du SNU contre la Jeunesse, qui n'en veut pas, pourrait bien être le **coup de trop** de la **Macronie** agonisante.

La Libre Pensée agit sur trois revendications :

- **Abrogation du SNU !**
- **Non à l'obligation du SNU pour les Jeunes**
- **Statut de l'Objection de conscience pour les jeunes qui le désirent en cas**

d'obligation !

Il s'agit bien d'embrigader la Jeunesse !

Le **Rapport** du **Sénat** sur « **Jeunesse et citoyenneté : une culture à réinventer** » était clair. Le but du **SNU** est : « *dans une logique de contribution à l'esprit de défense, d'informer les jeunes des perspectives de carrière dans les armées et la gendarmerie, et des besoins des forces de réserves, la professionnalisation imposant un effort particulier pour susciter des vocations* ». Bref, un réservoir de recrutement pour l'**Armée**.

C'est pourquoi la **Libre Pensée** revendique le **Statut d'Objecteur de conscience** pour les **Jeunes** qui le souhaiteraient en cas **d'obligation du SNU**. C'est le refus du **Service militaire** en tant que tel, qui incluait ou pas l'utilisation d'armes, qui a motivé la lutte pour le **Statut de l'Objection de conscience**. Il est clair que les cuisiniers, par exemple, ont peu usage des armes à feu, et pourtant ils pouvaient bénéficier de ce **Statut**. Juridiquement, ce n'est pas le port des armes ou pas qui justifie l'obtention de ce **Statut**.

« *Le droit à l'objection de conscience au service militaire (et pas seulement au port des armes) repose sur l'article 18 du [Pacte international relatif aux droits civils et politiques](#), qui garantit le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ou de conviction. Bien que le **Pacte** ne mentionne pas explicitement un droit à l'objection de conscience, le **Comité des droits de l'homme** a indiqué dans son [observation générale no 22](#) (1993) qu'un tel droit pouvait être déduit de l'article 18, dans la mesure où l'obligation d'employer la force au prix de vies humaines peut être gravement en conflit avec la liberté de conscience et le droit de manifester sa religion ou ses convictions* ». (Source **LDH**)

C'est bien le respect de la liberté de conscience qui motive l'existence du **Statut de l'objection de conscience**, ce n'est pas limité, loin de là, au refus du port des armes.

« *Dans la note du 17 octobre 2019 qui fixe le programme de travail 2019-2020 du **Conseil supérieur des programmes**, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse invite le Conseil à examiner la manière dont les programmes de l'enseignement moral et civique récemment ajustés ou rénovés s'articulent aux objectifs de la formation dispensée dans le cadre du **SNU**.* » (Source du site web du **ministère de l'Éducation nationale**)

Et c'est l'armée qui sera chargée de cet enseignement moral. La **Morale** qui était enseignée dans les rizières et les villages incendiés aux paysans massacrés en **Indochine** ? Celle qui se pratiquait dans les caves de la **villa Susini** avec la gégène en **Algérie** ? Celle qui a assassiné les **Indépendantistes Kanaks** dans la grotte d'Ouvéa en **Nouvelle-Calédonie** ?

L'Objection de conscience, c'est la liberté de conscience en action !

Paris, le 30 mars 2023

1) « L'expression « **coup de Jarnac** » désigne un coup violent, habile et imprévu. Elle a pris une connotation de coup déloyal ou pernicieux, qui n'existait pas à l'origine » ([wikipédia](#)).

**La Libre Pensée a toujours soutenu cette
revendication**

Voici ce que l'on peut lire dans une thèse de **Régis Forgeot** de 2021, nous le remercions de nous l'avoir transmise :

« Depuis le début des années 1920, la **libre-pensée** évolue de concert avec les nouveaux pacifismes. Sur le plan doctrinal, son antimilitarisme lui fait rejeter la guerre et les armées, et certains militants font passerelle avec l'objection de conscience naissante : **Léon Prouvost, Horace Thivet, André Lorulot** qui donne son adhésion morale à la **LROC** en 1924, ou encore **Richard Penru** – insoumis depuis 1906 environ, installé à Lyon au début des années 1920 où il devient avec sa femme **Lucie** un pilier de la résistance à la guerre française. Lors de son congrès national du 14 et 15 août 1922, la **libre-pensée** votait ainsi une motion qui « proclame que le devoir de tout homme conscient est de s'opposer de toutes ses forces à toute guerre future quelle qu'elle soit, et de refuser son concours personnel à cette œuvre, quels que soient les prétextes invoqués ».

L'Antireligieux, n°13, 01/10/1922.

L'Action antireligieuse, n°7, septembre 1925.

« Lors son **Congrès national de Paris** des 13 et 14 août 1925, alors qu'elle vient de se réunifier au sein de la **Fédération nationale des libres-penseurs de France et des colonies**, elle adopte une motion proposée au dernier moment par **André Lorulot** qui l'inscrit dans les pas de la résistance à la guerre, à la fois sociale, pacifiste et antimilitariste. Prenant motif de la **guerre au Maroc**, elle dénonce « cette nouvelle conflagration, dont les dessous impérialistes, financiers et politiques ne sont que trop visibles et regrette que les classes productrices soient appelées une fois de plus – de part et d'autre – à faire tous les frais de cette aventure ». Elle demande enfin « à tous les hommes d'avant-garde d'exiger de leurs gouvernements respectifs la reconnaissance légale officielle de **l'objection de conscience** ».

Tout **libre penseur** digne de ce nom doit répugner à l'œuvre de meurtre et doit travailler à la **fraternité universelle**. Obligeons donc les gouvernants à respecter ce juste et élémentaire scrupule et travaillons énergiquement dans ce sens ». **Le Congrès international de la libre-pensée**, organisé dans le même lieu le lendemain, adopte la même motion.

L'Action antireligieuse, n°12, 16/02/1925 ; n°15, mai 1925 ; n°16, juin 1925.

Le Libre-penseur de France, 31/08/1926, Compte rendu du Congrès de Saint-Etienne.

L'Action antireligieuse, n°19-20, septembre-octobre 1926.

« Lors du Congrès national de Grenoble, les 14, 15 et 16 septembre 1929, la **Libre-pensée** adopte à l'unanimité un ordre du jour qui rappelle le contexte du **désarmement** et de la **guerre des gaz**, soutient l'objection de conscience comme moyen efficace de lutter contre la guerre – elle prend en cela le contre-pied du **Congrès de la LDH** de 1929, qui l'a tout au contraire considérée comme un moyen illusoire de lutter contre la guerre –, proteste contre l'emprisonnement de ceux qui refusent le service militaire, et « adresse à tous les objecteurs de conscience du monde entier qui, par leur attitude œuvrent pour la réalisation de la fraternité universelle, l'expression de sa sympathie effective d'entr'aide et de défense »